

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES « VALLEE DE L'HERAULT »
BP 15 - 100 chemin Marc Galtier – 34 150 GIGNAC**

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de l'Hérault

Séance du 11 avril 2006

Nombre de membres		
Afférents Au conseil communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
42	42	36

Date de convocation
4 avril 2006

Date d'affichage

Date de retrait d'affichage

Objet de la délibération

L'an deux mille six, le 11 avril à 18h, les membres du Conseil communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes à Aniane, sous la présidence de Louis VILLARET, Président.

Présents : M. DIAZ Manuel - M. SALASC Philippe - M. AGOSTINI Jean André - M. PIERRUGUES Georges - Mme MARTIN Françoise - M. SIDERIS André - M. LASSALVY Christian - M. GOMEZ René - M. POUJOL Robert - Mme BARRAL Hélène - M. CALAS Alain - M. VILLARET Louis - M. YVANEZ André - M. CABELLO Gérard - M. ARNAL Richard - M. MANEIRO Charles - M. Claude. CARCELLER - M. MATEU Gabriel - M. DONNADIEU Jacques - M. BELLOC Jean Paul - M. ASENSI Raphaël - M. Michel ALVERGNE - M. NOUGAREDE Elie - Mme VIVEN Isabelle - M. TOURET Jean Louis - M. ANDRIEUX Jacques - Mme DEJEAN Anne Marie - Mme GERBAL Renée - M. AGUILAR Guy Charles - M. GHIBAUT Jean-Pierre - M. BERTOLINI Jean Pierre - M. GASTAN François - Mme GUERRE Nicole - M. PALOC Eric

Absents excusés : M. JOVER Jean Marcel - Mme FOURNEL Michèle - M. ASTIE Michel - M. ROQUAIN Jean Michel

Absents : M. PONCE Jean-Claude - M. CADILHAC Jean François - M. DEJEAN Maurice - M. SANCHEZ Norbert

Mme Michèle FOURNEL donne pouvoir à M. Claude CARCELLER

M. ASTIE Michel donne pouvoir à M. GHIBAUT Jean-Pierre

Mme Anne Marie DEJEAN est désigné secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil communautaire peut délibérer.

31-2006

Aménagement des berges de l'Hérault à Bélarga – demande de subvention

Monsieur C. Maneiro, rapporteur, explique que suite aux crues de 2002 et 2003, les communes de Paulhan et Bélarga ont constaté d'énormes érosions des berges à proximité du seuil de Bélarga. Le Conseil Général de l'Hérault a engagé en 2004 la réalisation d'un diagnostic du fonctionnement hydraulique du secteur qui a servi à l'élaboration de scénarios de restauration et de mise en sécurité.

Monsieur C. Maneiro précise que l'opération proposée en rive gauche de l'Hérault en amont du seuil (commune de Bélarga) est de revégétaliser la berge en aval de l'éolienne et de conforter l'ouvrage de soutènement du quai de Font Pétourle par la mise en place d'enrochements et la reprise des maçonneries du mur.

Les opérations sur le seuil sont prises en charge par le Conseil Général de l'Hérault et la revégétalisation de l'anse d'érosion en rive droite par la commune de Paulhan.

Il précise qu'au titre de l'intérêt communautaire défini pour les espaces naturels, il appartient à la communauté de communes d'engager les travaux de mise en sécurité sur la rive gauche. L'opération est estimée à 125 523 € HT. Cette opération peut faire l'objet de subvention du Conseil Général de l'Hérault et de la Direction Départementale de l'Équipement suivant le plan de financement ci-dessous.

Travaux de restauration	€ HT	Subventions	€ HT
<i>Honoraires</i>	3 720	<i>CG34 (50%)</i>	62 761,50
<i>Installations de chantier</i>	7 000	<i>DDE34 (30%)</i>	37 656,90
<i>Protections minérales</i>	47 820		
<i>Protection pied du mur</i>	43 930	<i>Part CCVH (20%)</i>	25 104,60
<i>Protections végétales</i>	11 980		
<i>Aléa (10%)</i>	11 073		
Total	125 523	Total	125 523

Le Conseil, Ouï l'exposé du rapporteur, et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver le lancement de cette opération de restauration de berges de l'Hérault sur la commune de Bélarga, suite aux dégâts occasionnés par les crues de 2002 et 2003
- d'autoriser le Président à engager les dépenses afférentes à cette affaire
- d'autoriser le Président à solliciter les aides financières auprès du Conseil général de l'Hérault et de la Direction Départementale de l'Équipement

Fait à Gignac, le

Le Président

Louis VILLARET